Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260928-DE062_2026-DE

MAIRIE D'ÉTEL
B.P. 38
56410 ETEL

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE062-2026

L'an deux mille vingt-six,
le lundi 28 septembre 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Etel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT, Maire d'Étel.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Absents : 1
Votants : 19

QUORUM ATTEINT

Date de convocation : 17 septembre 2026

PRÉSENTS :
Messieurs JOLIVEL-ROBERT, GUIHERY-LE ROLLAND, DARCEL-BONNERT, FLEURÉ, LE CORRE, LE BOURHIS, LE PIVERT, PIGEON.
Mesdames LAMER, GARRAULT, BRAULT-TABAÏ, DAVID, MICHEL-LEDUC, LAUWERS, JEUNET, ROBIN, JOUANGUY, PERRON.

ABSENTS :
Monsieur Vincent CROUILLERE procuration de vote à Madame Emmanuelle DAVID.

Secrétaire de séance : Sophie JEUNET

Modification du nombre d'adjoints

Rapporteur : Monsieur Yvan JOLIVEL -ROBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-2, L2122-08, L2122-14 et L.2121-15 ;

Vu la décision du TA Amiens, 20 décembre 1990, Préfet de la Somme c/ Commune d'Amiens, JCP 1991 IV. 246 ;

Vu la délibération DE002-2026 du 21 mars 2026 portant détermination du nombre d'adjoints.

Vu la délibération DE003-2026 portant élection des adjoints au Maire.

Vu l'avis de la commission des marchés publics-finances du 14 septembre 2026,

Vu le tableau du Conseil Municipal ci-annexé,

Considérant que M. Yannick LE ROUZIC a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal et de 2ème adjoint le 30 juin 2026.

Considérant qu'au titre de l'article L2122-14 du CGCT que lorsqu'un adjoint a cessé ses fonctions, le conseil est convoqué pour procéder au remplacement dans le délai de quinzaine.

Considérant que le conseil municipal n'a pas l'obligation de pourvoir tous les postes d'adjoint créés. Il peut ainsi décider après une démission, de ne pas procéder au remplacement d'un adjoint.

Publié ou Notifié le :

Le Maire indique que lors du conseil municipal du 21 mars 2026, le nombre d'adjoint a été fixé à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire. Il précise qu'il s'agit du nombre maximum possible.

A la suite de la démission du 2ème adjoint, la fonction ne sera pas pourvue.
Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à quatre et de modifier l'ordre du tableau.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le rapport entendu ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix pour et une abstention (Monsieur Etienne PIGEON)

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260928-DE062_2026-DE

ARTICLE 1 : FIXE à quatre le nombre d'adjoints au maire.

ARTICLE 2 : **MODIFIE** l'ordre des adjoints comme suit

Ordre	Liste 1
1ère adjointe	Anne-Hélène LAMER
2ème adjointe	Marina GARRAULT
3ème adjoint	Christophe GUIHERY LE ROLLAND
4ème adjointe	Roselyne BRAULT-TABAÏ

ARTICLE 3 : AUTORISE M. le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Mme Sophie JEUNET
Secrétaire de séance

M. Yvan JOLIVEL-ROBERT
Maire d'Étel

MAIRIE D'ÉTEL (Morbihan)